

ANALYSE

FPS - 2016

DES POLITIQUES PUBLIQUES
SOUTENANT
L'ARTICULATION VIE PRIVÉE-
VIE PROFESSIONNELLE ?



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Sarah Hibo,
Secrétariat général des FPS
fps@solidaris.be

Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.
Tel : 02/515 04 01

Les couples à deux revenus sont majoritaires dans la société actuelle. D'une part parce que c'est une nécessité financière et, d'autre part, parce que, pour leur épanouissement personnel, les femmes ont besoin et envie de travailler.

L'emploi est le vecteur de l'intégration sociale et économique, de l'émancipation individuelle et de l'autonomie financière. Dans une visée d'égalité entre les hommes et les femmes nous défendons ce modèle de couple à deux revenus –et, plus largement, l'accès à l'emploi pour les femmes.

Toutefois, mener vie professionnelle et privée de front n'est pas aisé. Les femmes sont souvent les grandes perdantes de ce système puisqu'elles subissent les inégalités sur le marché du travail et qu'elles assument davantage les charges domestiques et parentales. La présence des femmes sur le marché du travail salarié devrait pourtant conduire à un partage des tâches domestiques et parentales au sein du couple.

L'objet de cette analyse est de voir comment, au sein de couples avec (jeunes) enfants, se passe la conciliation vie privée-vie professionnelle. Quels sont les rôles homme-femme au sein de la famille ? Y a-t-il des différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes ? Les évolutions au niveau des représentations sociales se traduisent-elles vraiment dans les comportements ? Quels sont les dispositifs d'aide (publique) auxquels peuvent avoir recours les jeunes parents ? Comment (re)penser travail et hors-travail ? Pour mener cette réflexion, nous nous baserons sur les résultats de l'enquête de Solidaris réalisée en décembre 2015 « Comment vont les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans ». ¹

Que nous disent les parents de jeunes enfants ?

En 2014, une étude de l'ONEM² montrait que le nombre de personnes ayant recours au congé parental était en constante augmentation depuis 2002. Même si les femmes restent plus nombreuses à prendre un congé parental³, on note qu'entre 2002 et 2012, le nombre d'hommes ayant pris un congé parental a été multiplié par 10,2 (contre 2,6 pour les femmes). Les données de l'ONEM montrent également que les hommes utilisent plus souvent l'interruption de travail d'un cinquième temps (9 hommes sur 10 contre 7 femmes sur 10).

Ces chiffres nous donnent à penser que les réalités vécues par les hommes et les femmes ayant recours au congé parental sont différentes. Mais les données disponibles auprès de l'ONEM ne permettent pas de déterminer quel est le vécu des parents derrière ces chiffres. Pourquoi ont-ils recours au congé parental ? Comment occupent-ils le temps dégagé par celui-ci ?

Nous estimons toutefois que cette évolution dans la répartition des congés entre les deux sexes est liée à l'évolution des mentalités et au désir des pères de s'investir davantage dans l'éducation et le soin aux enfants.

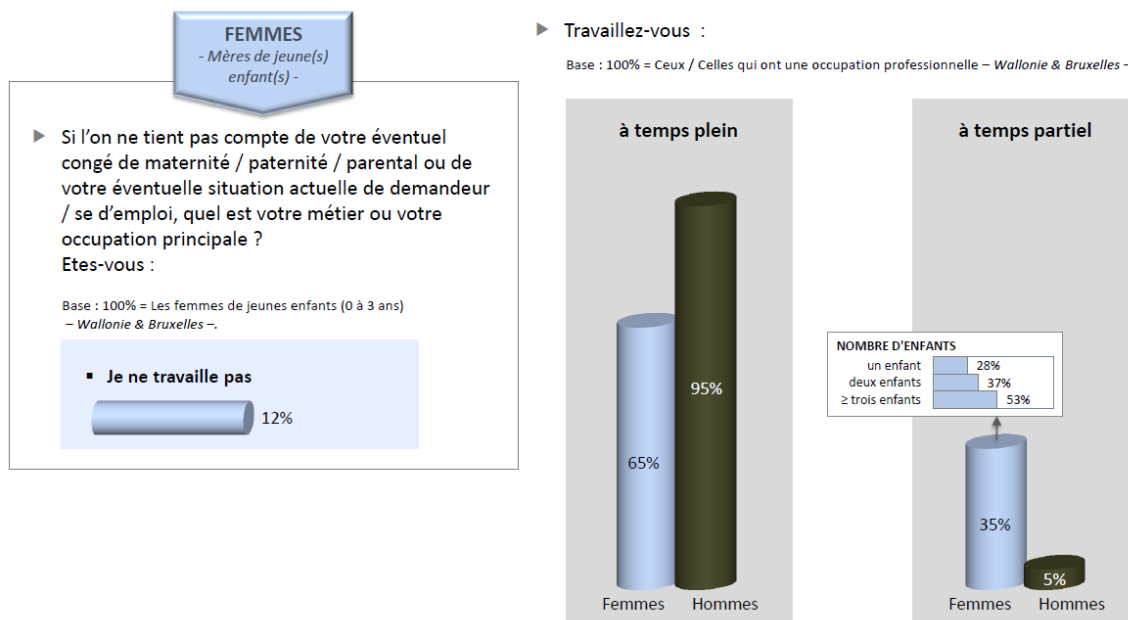
¹<http://www.institut-solidaris.be/index.php/comment-vont-les-parents-de-jeunes-enfants-de-0-a-3-ans/>

²http://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2014/Conge_Parental/FR.pdf

³ Plus d'informations sur le congé parental – www.unenfant.be

Lors d'une étude réalisée en 2011⁴, nous avons pu mettre en évidence que les femmes et les hommes n'avaient pas recours au congé parental pour les mêmes raisons, n'utilisaient pas le même type d'interruption et ne le prenaient pas au même moment (âge de l'enfant). Ainsi les femmes prennent plus souvent le congé parental à la suite du congé de maternité pour pallier le manque de places d'accueil des jeunes enfants et/ou prolonger l'allaitement. Raisons pour lesquelles, elles sont notamment plus nombreuses que les hommes à utiliser l'interruption complète. Les hommes prennent par contre plus souvent le congé lorsque l'enfant est plus âgé et ont généralement recours à l'interruption des prestations de travail d'un cinquième temps. Les raisons évoquées par les hommes qui ont pris un congé parental sont de dégager du temps pour s'occuper des enfants mais aussi de profiter du temps dégagé pour effectuer des tâches moins en lien direct avec ces derniers, comme réaliser des travaux de construction et de rénovation à l'habitation ou se lancer dans une activité d'indépendant. Les hommes ont également évoqué des réticences personnelles ou de la part de l'employeur (ou une peur de) à prendre un congé parental.

La récente étude de Solidaris, consacrée aux parents de jeunes enfants⁵, a mis en évidence que d'importantes inégalités entre hommes et femmes sont encore présentes sur le marché de l'emploi et au sein de la famille. Près de neuf mères d'au moins un enfant de 0 à 3 ans sur dix ont une occupation professionnelle mais un tiers d'entre elles travaille à temps partiel alors que ce n'est le cas que de 5% des hommes interrogés. Au niveau des diplômes, ces femmes ont pourtant au moins les mêmes qualifications que les hommes. L'enquête montre également que plus le nombre d'enfants est élevé, plus les femmes sont nombreuses à travailler à temps partiel.



⁴ <http://www.femmesprevoyantes.be/outils-publication/etudes/Familles/Pages/repartitiondestachesegale.aspx>

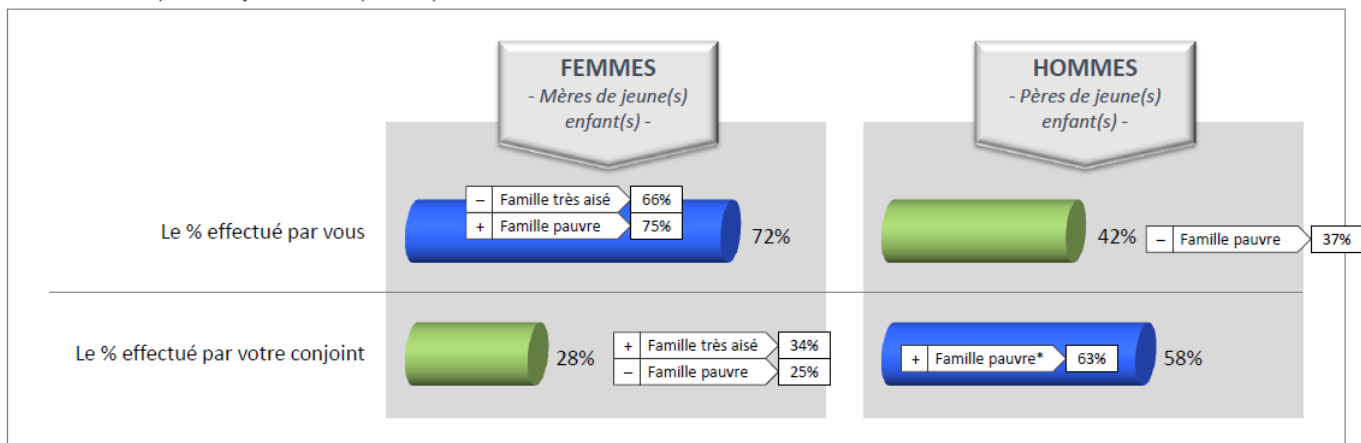
⁵ <http://www.institut-solidaris.be/index.php/comment-vont-les-parents-de-jeunes-enfants-de-0-a-3-ans/>

Le partage des tâches au sein de la sphère familiale

Concernant les tâches domestiques et parentales, selon l'enquête de Solidaris, le partage semble ne pas vraiment évoluer : les mères de jeunes enfants disent assumer 72% de ces tâches. Elles considèrent donc qu'elles en font 2,5 fois plus que les pères. Ces derniers, bien qu'ils constatent que leur compagne en fait davantage, estiment qu'ils effectuent eux-mêmes 42% de ces tâches (contre 28% aux yeux de leur compagne) et que leur conjointe en fait 58% (versus 72% selon les femmes). C'est au sein de la catégorie « familles pauvres » que les femmes disent effectuer le plus de tâches domestiques et parentales.

- Si 100% est le total du temps que des parents consacrent à s'occuper des enfants et des tâches ménagères, quel est ...

Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –.



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

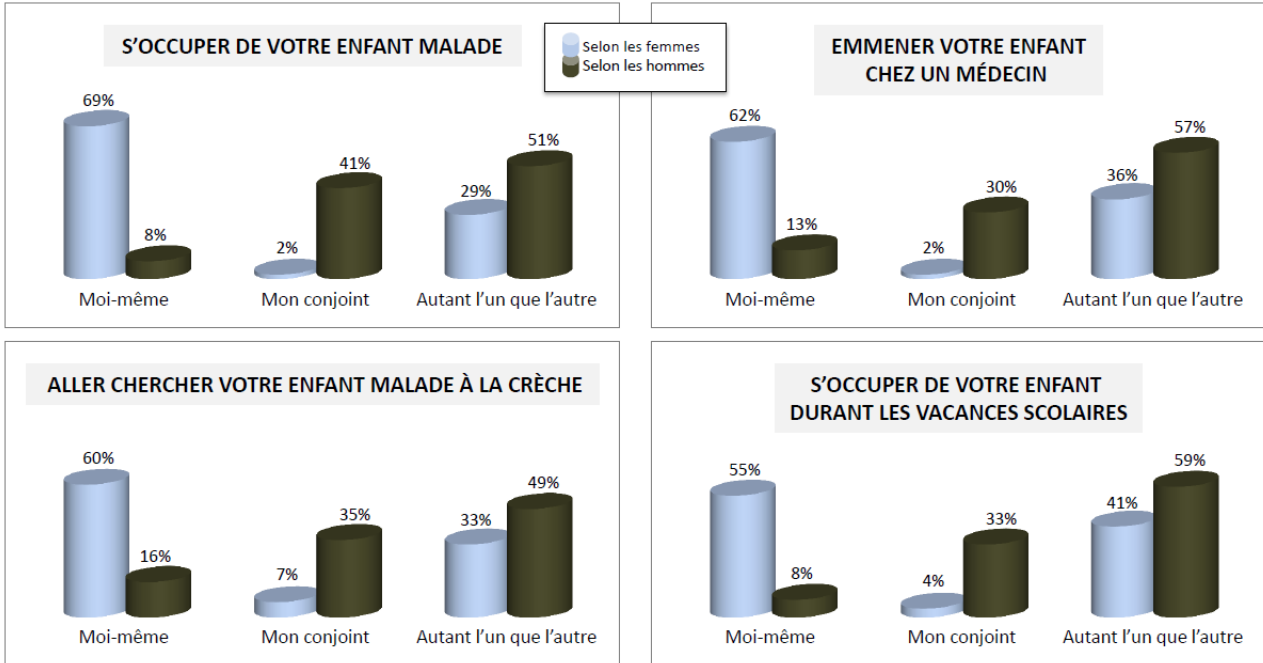
Les femmes travaillent donc plus à temps partiel et effectuent plus de travail au sein de la famille. Il semble donc que le temps « libéré » par le travail salarié (puisque nous avons vu qu'un tiers des femmes occupent un emploi à temps partiel) soit reporté sur le travail domestique. Il semble donc y avoir une relative égalité dans le partage du travail global (domestique et professionnel) entre hommes et femmes mais pas dans chacune des sphères.

Lorsque surviennent diverses situations inattendues (s'occuper de son enfant malade, aller chercher son enfant malade à la crèche, emmener son enfant chez le médecin, etc.) deux constats apparaissent clairement :

- dans toutes ces situations, ce sont les femmes qui, très majoritairement, s'en chargent.
- leurs conjoints en ont une perception assez différente : bien qu'ils reconnaissent nettement que leur compagne en fait davantage qu'eux, ils s'attribuent néanmoins un rôle que leur compagne ne voit pas en affirmant que ces tâches sont effectuées « autant par l'un et l'autre » plutôt qu'exclusivement par leur compagne.

► Lorsque vous devez travailler et que surviennent les situations suivantes, qui s'occupe de trouver une solution ?
 Nous évoquons ici votre enfant qui a entre 0 et 3 ans.

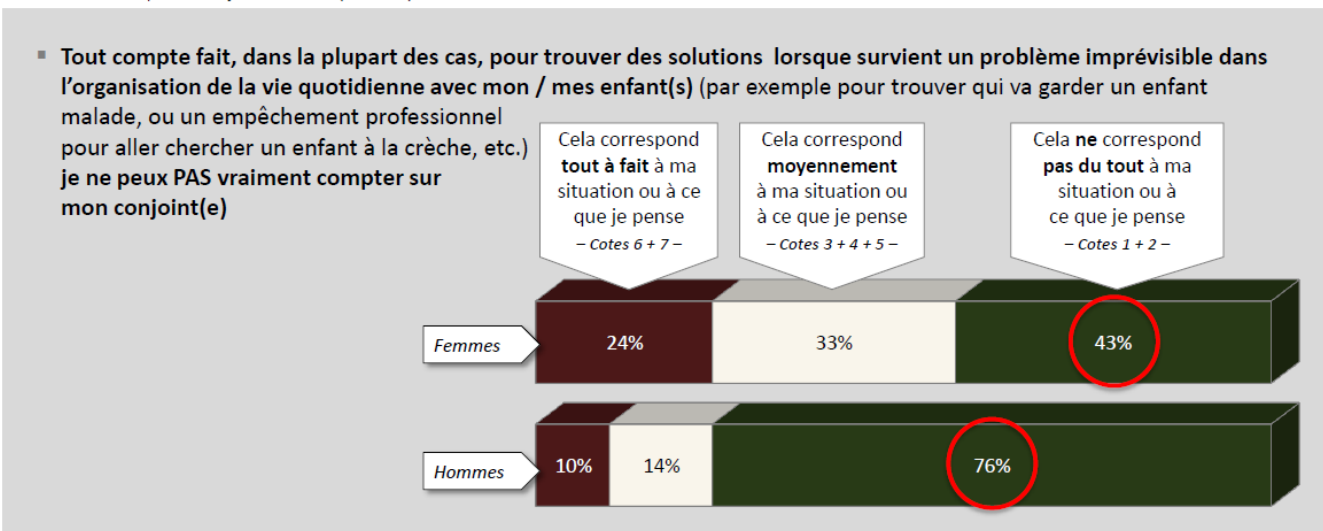
Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

De plus, dans ces mêmes situations inattendues, une majorité de mères de jeunes enfants (6 sur 10) disent ne pas pouvoir compter sur leur conjoint. Seules quatre mères sur dix affirment qu'elles peuvent compter sur leur conjoint dans ces cas-là. Tandis que les pères de jeunes enfants sont deux fois plus nombreux (8 sur 10) à affirmer qu'ils peuvent vraiment compter sur leur conjoint en pareil cas.

Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –

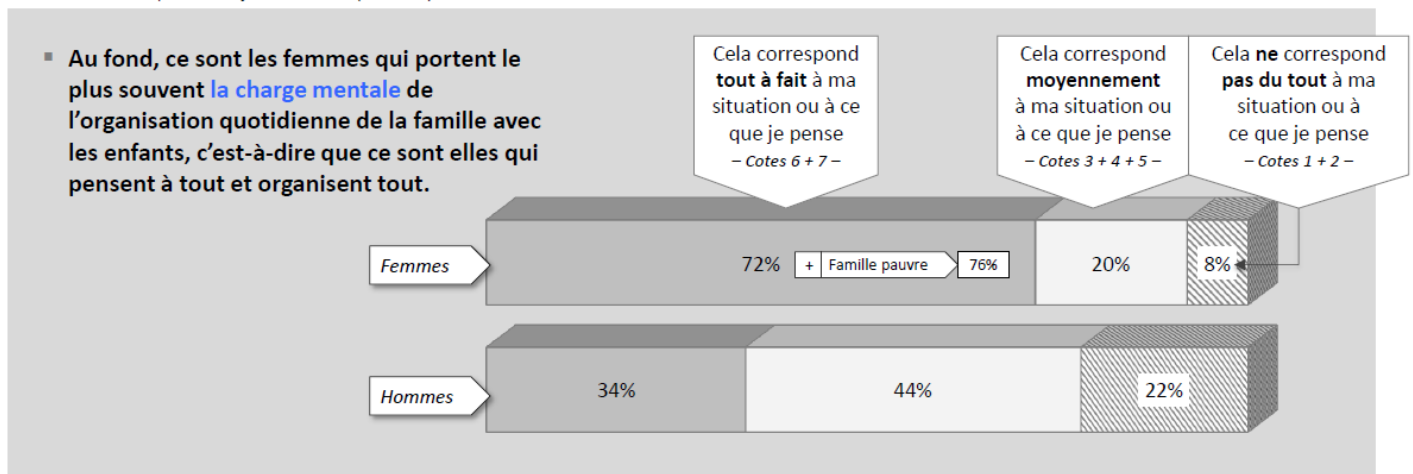


©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à considérer que ce sont vraiment elles « qui portent le plus souvent la charge mentale de l’organisation quotidienne de la famille avec les enfants, c’est-à-dire que ce sont elles qui pensent à tout et qui organisent tout ».

Elles sont plus de sept sur dix à le penser vraiment, alors que les hommes ne sont qu’un peu plus de trois sur dix à le penser.

Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –.



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

La charge mentale de l’organisation est essentiellement assumée par les femmes. Majoritairement, quand on interroge ces dernières, elles pensent que « les hommes ne font que ce que les femmes leur demande à propos des enfants ». Une fois encore, la perception des hommes est différente puisque seulement 17% d’entre eux sont tout à fait d’accord avec cette affirmation (contre 60% des femmes).

Et ce n’est pas une question de compétence et de savoir-faire avec de petits enfants car une majorité de femmes (près de 6 sur 10) considèrent que leur conjoint « sait vraiment s’occuper de petits enfants ».

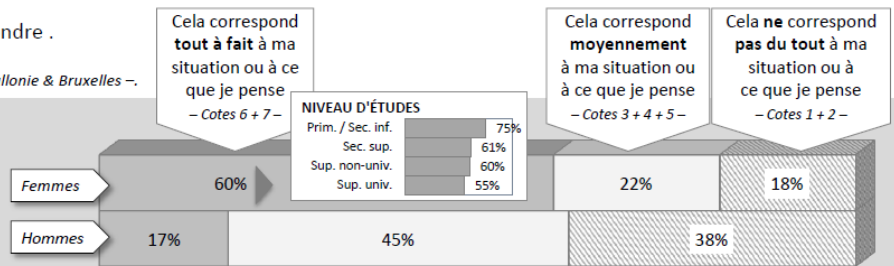
Qu’il s’agisse de la charge mentale de toute l’organisation ou des pratiques, une majorité de femmes pense donc réellement que ce sont elles qui s’occupent concrètement de tout. Et les hommes ne reconnaissent pas ces pratiques de leur compagne.

Il y a donc une inégalité de fait dans le partage du travail domestique et parental. Mais cette inégalité n’est pas constatée par les hommes. Ces différences de perceptions conduisent à un manque de reconnaissance du travail accompli par les femmes au sein de la sphère familiale. Et, plus largement, à une imperceptibilité de la totalité de la charge de travail occasionnée par la vie familiale. C’est donc une sorte de « double peine » pour les femmes : elles font plus de travail domestique et parental mais celui-ci n’est pas visible et dès lors pas reconnu.

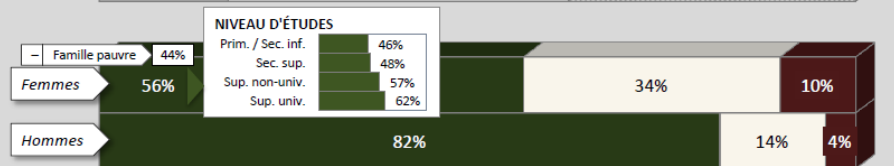
Les cotes intermédiaires vous permettent de nuancer ce que vous avez envie de répondre .

Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –.

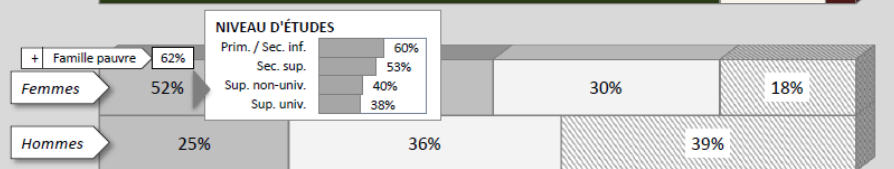
▪ Je trouve qu'en général, les hommes ne font essentiellement que ce que les femmes leur demandent à propos des enfants



▪ Mon conjoint sait vraiment s'occuper de petits enfants, il sait comment faire



▪ Il m'arrive de penser que ce sont vraiment les femmes qui s'occupent de quasi tout avec les enfants (se lever la nuit, le médecin, etc.)



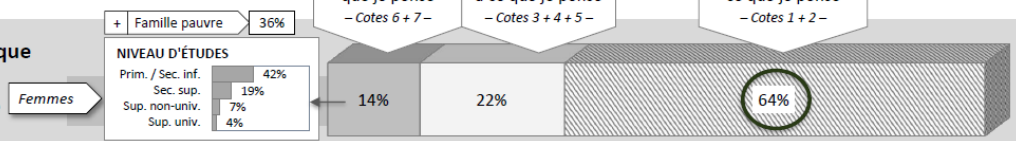
©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

Ces situations de partage non égalitaire des tâches sont vécues comme injustes et anormales par une majorité de femmes. Et c'est seulement parmi les femmes ayant un faible capital culturel (niveau d'études primaires ou secondaires inférieures) que près d'une femme sur deux trouve cette situation normale. Toutefois, tant les femmes que les hommes (6 sur 10) considèrent que le rôle de la femme n'est vraiment pas de rester à la maison pour s'occuper des enfants⁶. Il y a donc une différence entre les mentalités et la mise en pratique.

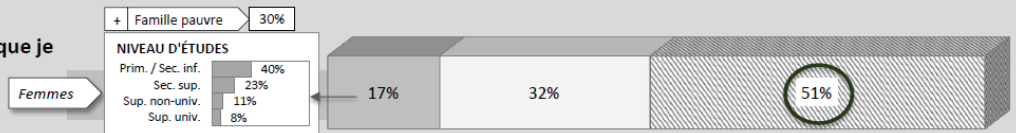
Les cotes intermédiaires vous permettent de nuancer ce que vous avez envie de répondre .

Base : 100% = Les parents de jeunes enfants (0 à 3 ans) – Wallonie & Bruxelles –.

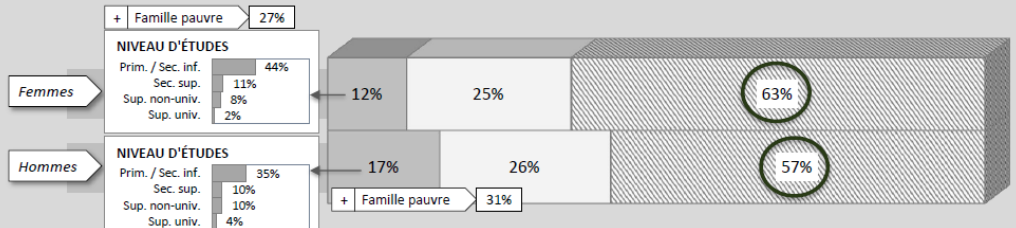
▪ Au fond, c'est normal que je fasse davantage de tâches ménagères que mon conjoint



▪ Au fond, c'est normal que je fasse davantage pour mes enfants que mon conjoint



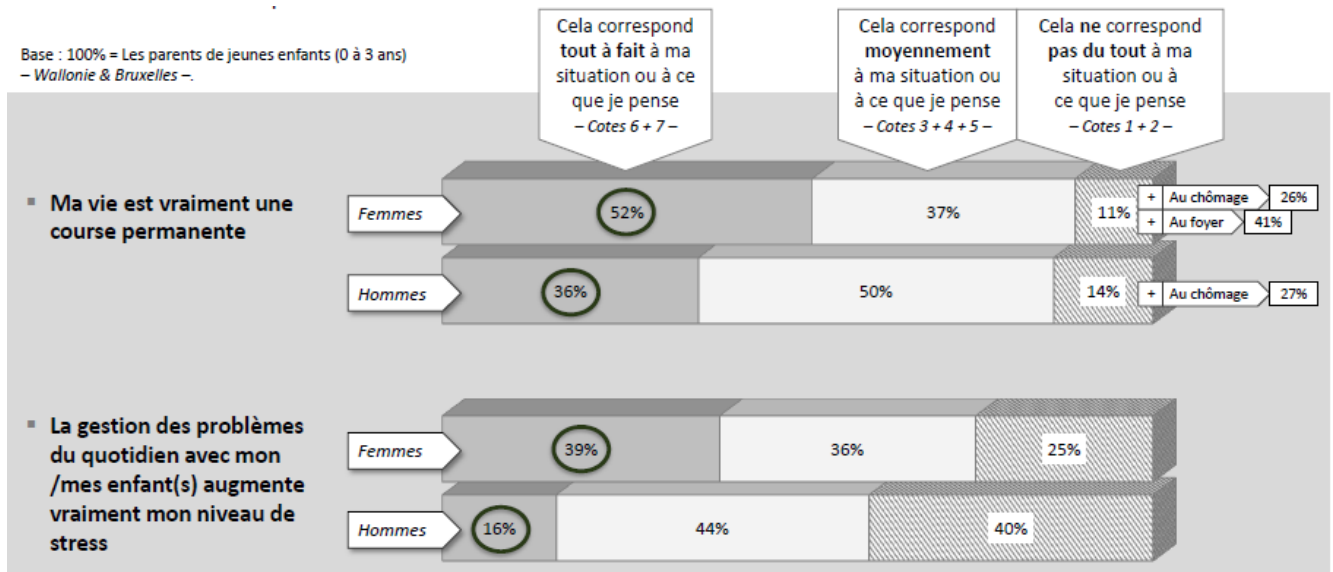
▪ Le rôle de la femme est plutôt de rester à la maison pour s'occuper des enfants



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

⁶ Sauf, à nouveau, parmi les personnes ayant un faible capital culturel, 4 sur 10 trouvent que c'est vraiment le rôle de la femme de rester à la maison pour s'occuper des enfants.

La principale conséquence de ce partage inégalitaire des tâches concerne les enfants : les mères de jeunes enfants sont beaucoup plus nombreuses que les pères de jeunes enfants à affirmer que leur vie « est vraiment une course permanente ». Et logiquement, ces mères sont aussi plus nombreuses que leur conjoint à estimer que la gestion du quotidien avec leur / leurs enfant(s) augmente vraiment leur niveau de stress.



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

L'utilisation des dispositifs de soutien à la parentalité

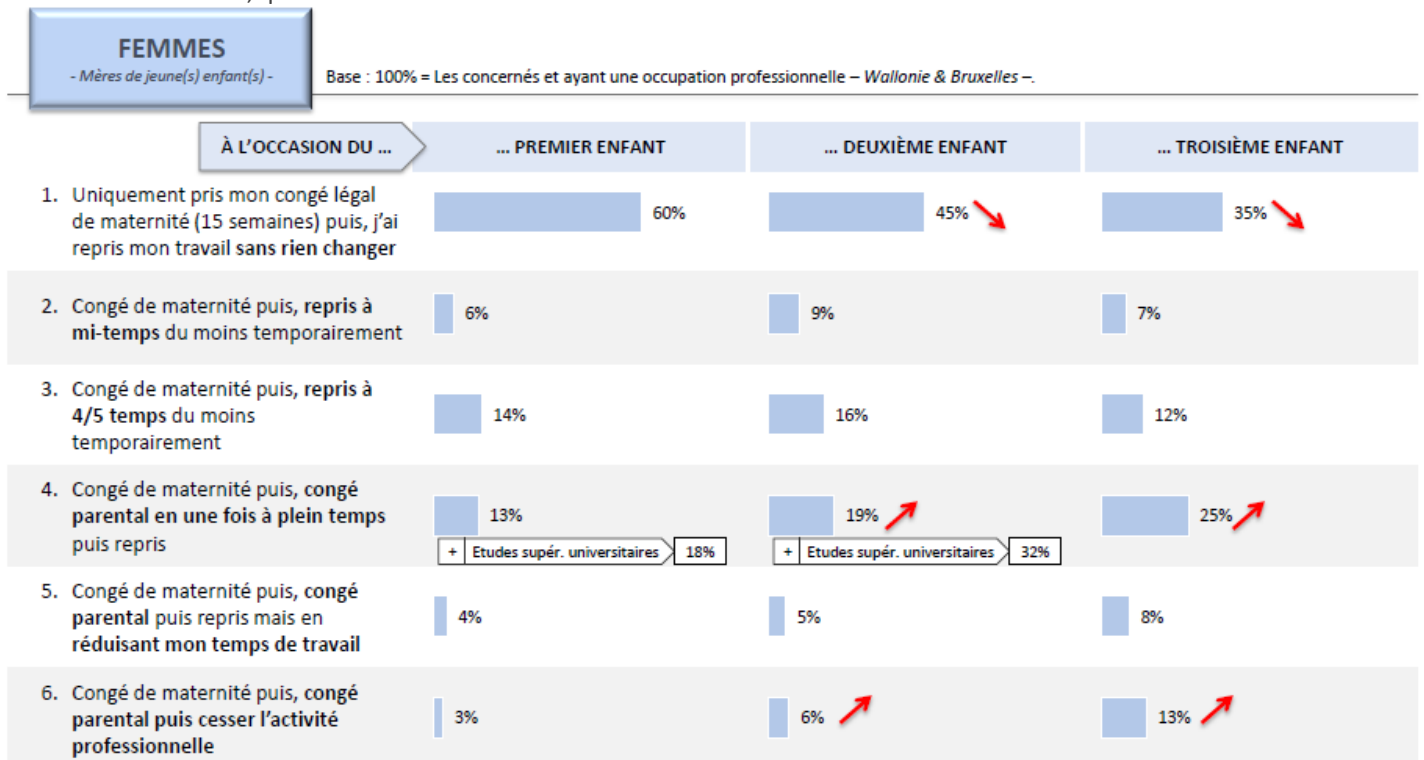
L'enquête de Solidaris confirme que les pères et les mères réagissent différemment par rapport à la reprise du travail à la suite de la naissance d'un enfant.

Une majorité d'entre eux, tant les femmes que les hommes, prennent le congé de maternité/paternité puis reprennent le boulot sans rien changer. C'est un peu plus le cas des hommes (72% des pères d'un 1^{er} enfant) que des femmes (60% des mères d'un 1^{er} enfant).

Toutefois, on remarque que le recours à une autre forme de congé à la suite du congé de naissance légal (maternité/paternité) augmente en fonction du nombre d'enfants. A nouveau, c'est le cas pour les femmes comme pour les hommes. Par contre, le type de congé utilisé est différent. Les mères prennent plus souvent un congé parental à temps-plein à la suite du congé de maternité (à la naissance du 2^{ème} enfants : 19% et à la naissance du 3^{ème} enfant : 25%) tandis que les pères prennent plus volontiers un congé parental à 1/5^{ème} temps à la suite de congé de paternité (15% pour les pères d'un 2^{ème} ou 3^{ème} enfant).

Il n'y a aucun homme qui arrête son activité professionnelle à la suite d'une naissance⁷ au contraire des femmes, bien qu'elles soient minoritaires (13% des mères d'un 3^{ème} enfant cessent leur activité, et 8% des mères d'un 3^{ème} enfant réduisent leur temps de travail après avoir pris le congé de maternité et un congé parental).

➤ A la naissance, qu'avez-vous fait ?

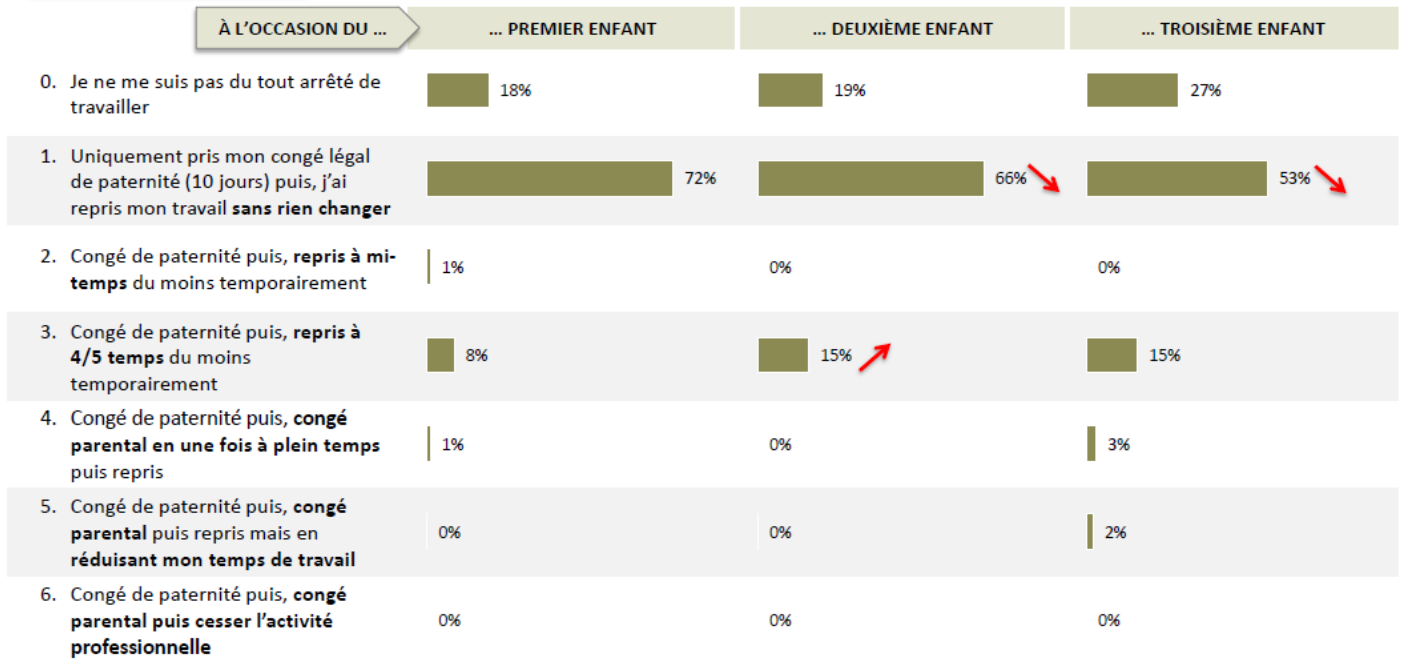


⁷ Ni d'ailleurs aucun père qui utilise le congé parental à mi-temps ou à temps-plein à la suite du congé de paternité. Précisons également que 18% des pères déclarent ne pas s'être du tout arrêtés de travailler à la naissance du 1^{er} enfant.

HOMMES

- Pères de jeune(s) enfant(s) -

Base : 100% = Les concernés et ayant une occupation professionnelle – Wallonie & Bruxelles –.

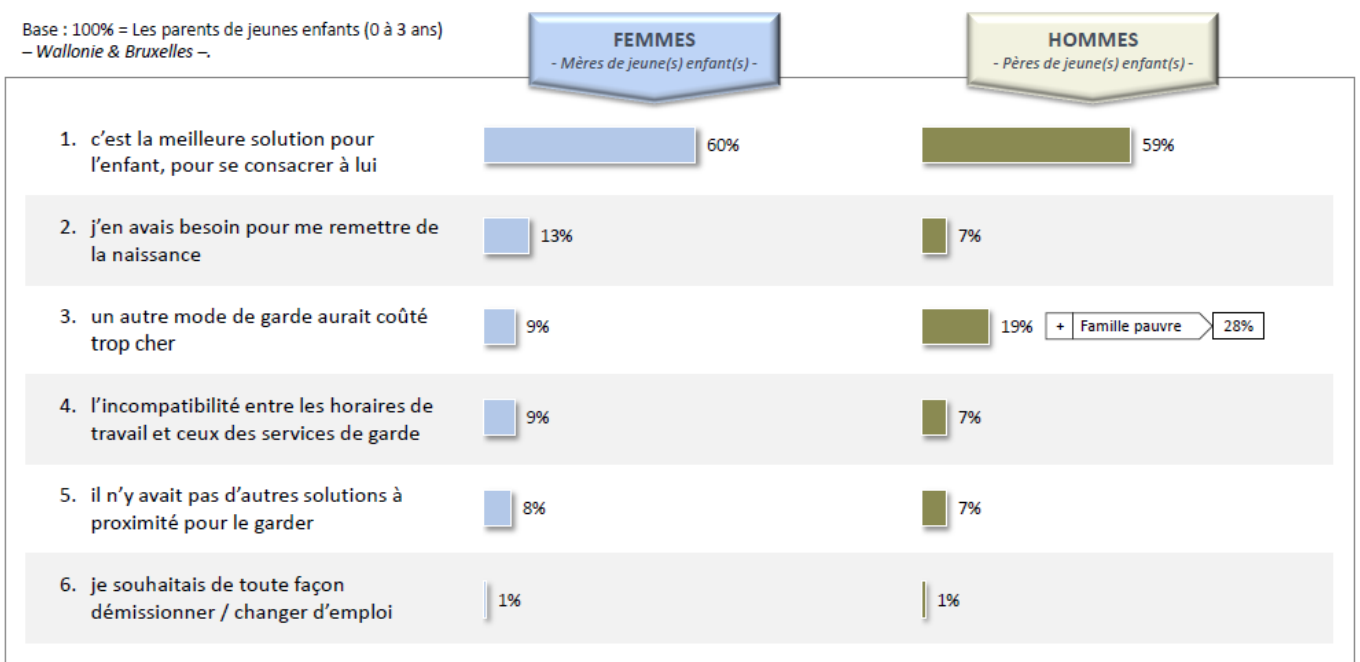


©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

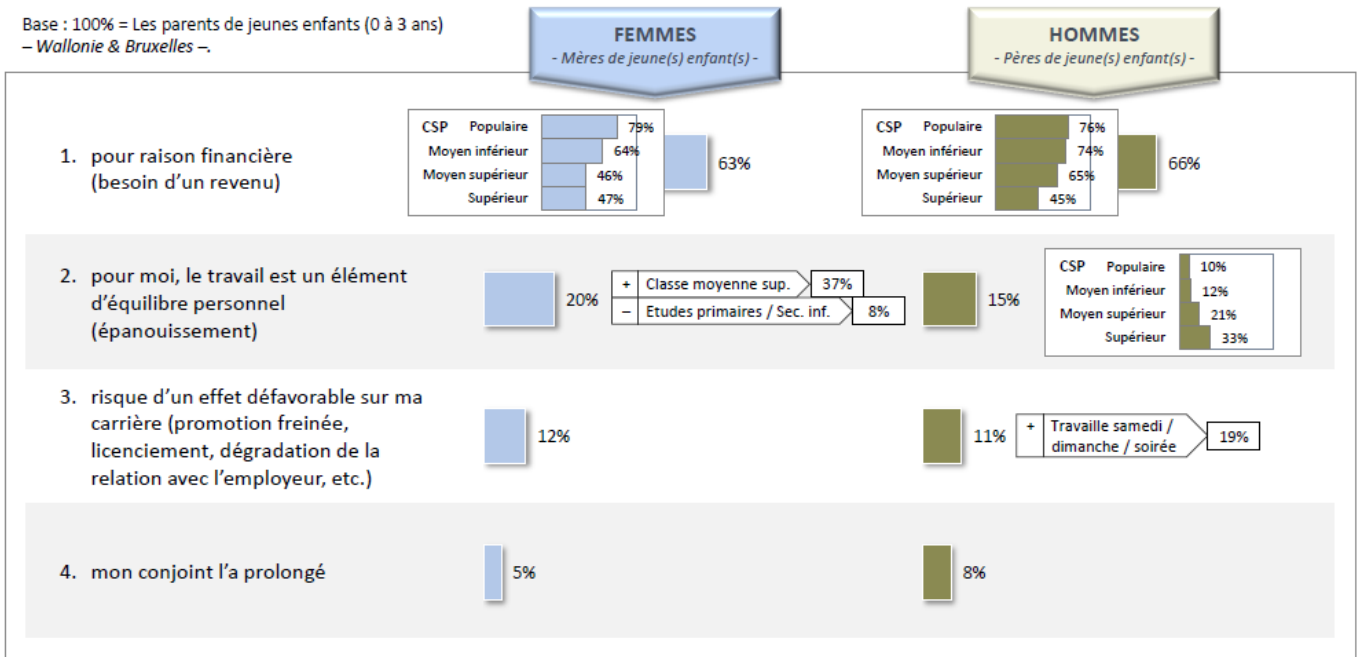
Lorsque l'on interroge les parents de jeunes enfants sur les raisons qui les pousseraient à prolonger le congé de maternité/paternité légal (au moyen d'un congé parental par exemple), la 1^{ère} raison, tant pour les pères que pour les mères est que « c'est la meilleure solution pour l'enfant, pour se consacrer à lui ». Vient ensuite, pour les mères « j'en avais besoin pour me remettre de la naissance » et pour les pères « un autre mode de garde aurait coûté trop cher ».

Et concernant les raisons de ne pas prolonger de congé légal, c'est la perte de revenu que cela occasionnerait qui est invoqué en premier lieu (à 63% pour les femmes et 66% pour les hommes) suivi de l'importance du travail pour l'équilibre personnel (à 20% pour les femmes et 15% pour les hommes).

- Parmi les raisons suivantes **de prolonger** un congé de maternité / paternité légal donc de cesser du moins temporairement son travail durant un délai PLUS LONG, que vous l'ayez fait ou non, quelle serait la principale raison que vous évoqueriez pour choisir de prolonger ce congé de maternité / paternité ?



- Parmi les raisons suivantes **de NE PAS prolonger** le congé de maternité / paternité légal donc de reprendre son travail dès que ce congé légal est terminé, que vous l'ayez fait ou non, quelle serait la principale raison que vous évoqueriez pour choisir de NE PAS prolonger le congé de maternité / paternité.



©Solidaris – Le thermomètre des Belges – Comment vont les parents de jeunes enfants - 0 à 3 ans - ? – Décembre 2015

Malgré le faible recours au congé parental l'enquête Solidaris a mis en évidence que les pères et les mères souhaitent un allongement du congé légal de maternité / paternité / parental. La première raison invoquée, loin devant les autres, est le fait de pouvoir se consacrer davantage à leur enfant (viennent ensuite le coût d'un autre mode de garde, se remettre de la naissance, l'incompatibilité d'horaires, etc.). Les parents interrogés déclarent ne pas pouvoir actuellement allonger ces congés pour des raisons financières. Et plus on descend dans l'échelle sociale, plus cet impératif s'impose. Le fait que peu de parents utilisent le congé parental malgré leur volonté de passer plus de temps avec leur-s enfant-s pourrait donc, en partie, s'expliquer par le fait que celui-ci n'est pas correctement rémunéré⁸. En effet, les pères et les mères d'un enfant de moins de 12 ans peuvent bénéficier, dans le cadre du congé parental, d'une allocation forfaitaire pour pallier la perte de revenu (de l'ordre de 700€ pour une interruption des prestations de travail à temps plein). Dès lors, plus le salaire de la personne qui prend un congé parental est élevé, plus la perte de revenu est importante.

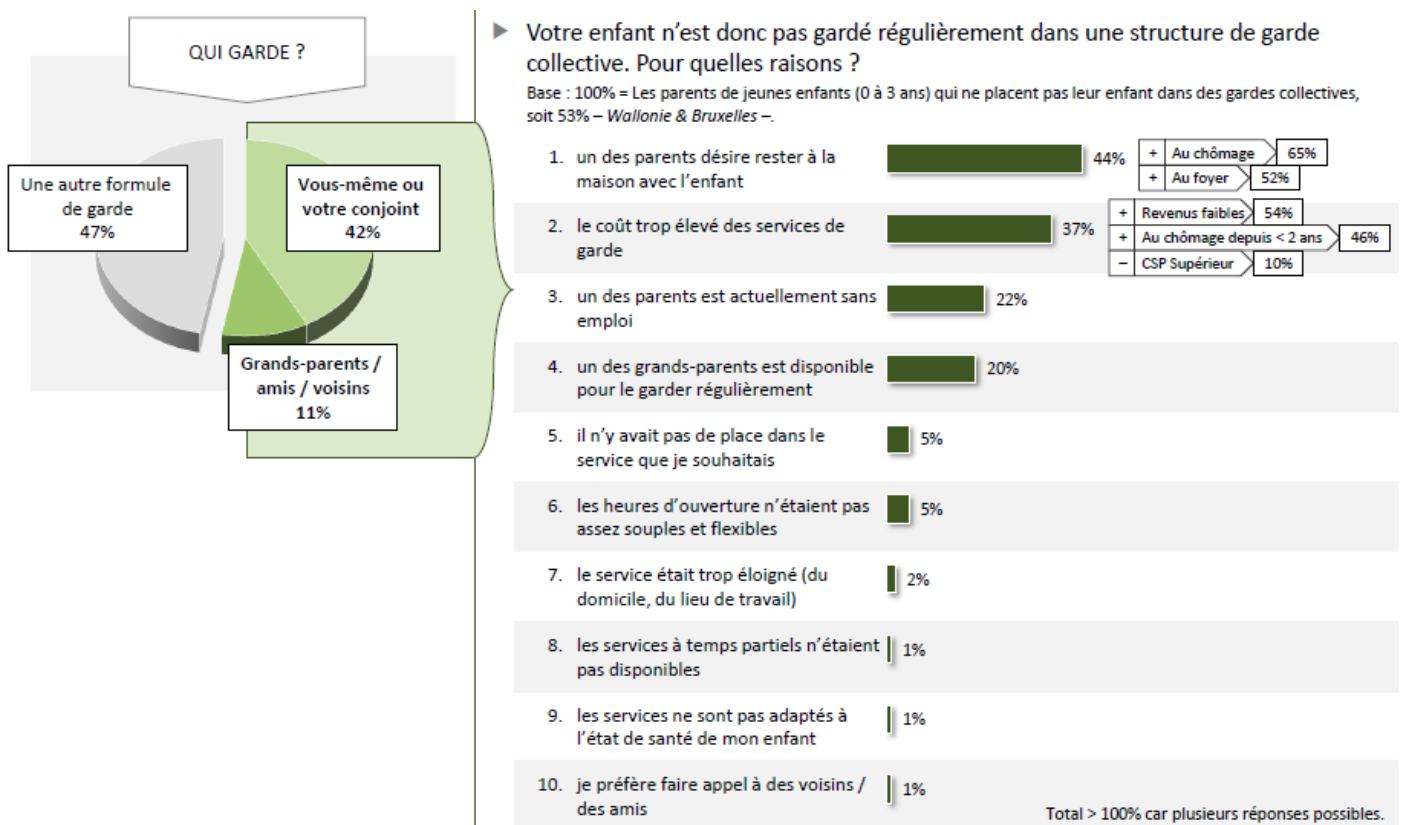
⁸ Et le fait que c'est l'interruption des prestations de travail d'un cinquième temps qui est la plus utilisée (surtout pour les pères) va également dans ce sens. Car c'est dans ce cas que la perte de revenu est la moins importante puisque le parent conserve 4/5^{ème} de son salaire et bénéficie d'une petite allocation de l'ONEM (110€ pour les personnes en couple).

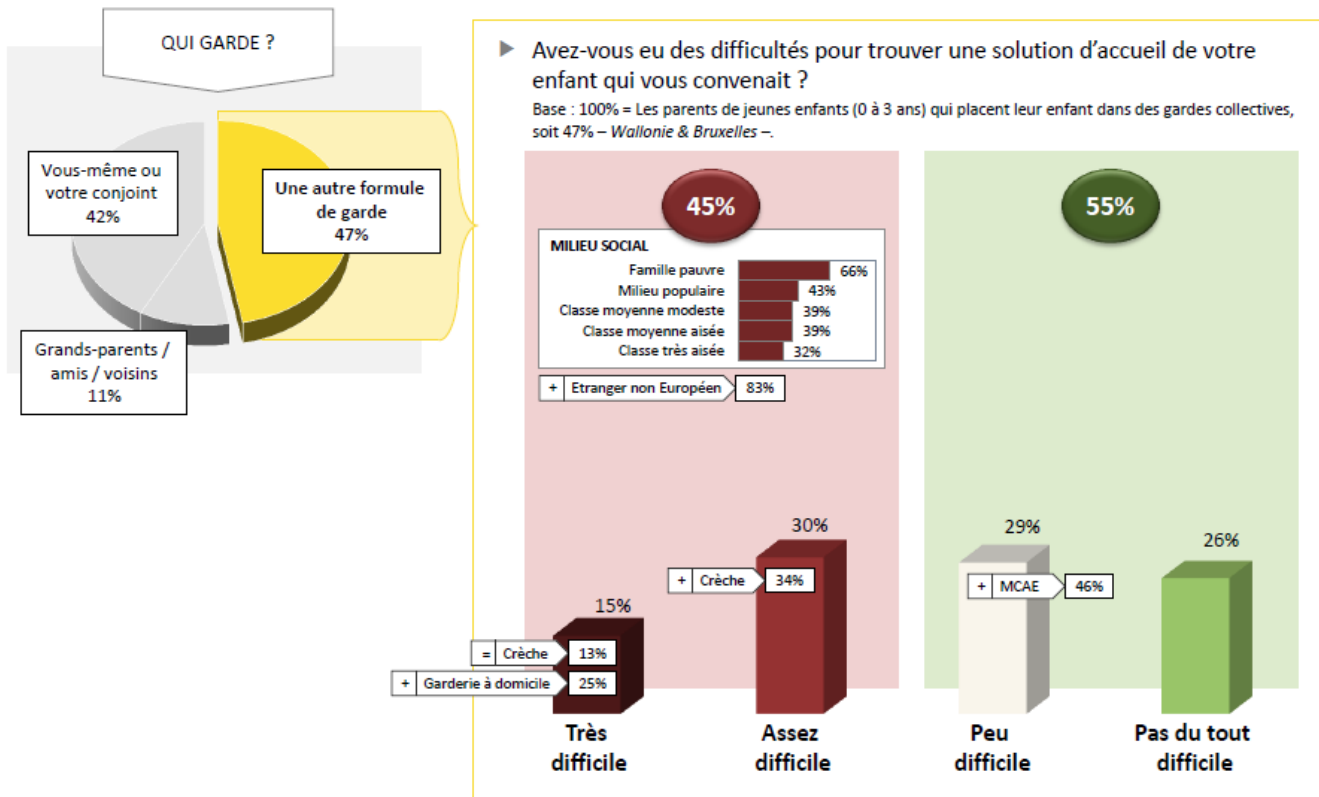
Enfin, à la suite des congés accordés aux parents après une naissance, la prise en charge des jeunes enfants peut être assurée par des services collectifs de garde pour permettre aux parents de réintégrer leur emploi.

Parmi les parents interrogés par Solidararis, 47% ont déclaré avoir recours à ces services de garde. Pour les 53% restants, le non-recours à ces services collectifs est principalement expliqué par le fait que l'un des parents désire rester à la maison avec l'enfant (44%) et/ou est sans emploi (22%) ainsi que par le coût trop élevé des services de garde (37%, évoqué principalement par les personnes ayant de faibles revenus).

Notons également que près d'un parent sur deux ayant utilisé une autre formule de garde rapporte avoir eu des difficultés pour trouver une solution d'accueil qui lui convenait.

Le Thermomètre Solidararis met aussi en exergue que les enfants de moins d'un an sont plus souvent gardés par les parents et que, plus l'enfant avance en âge, plus il est gardé à l'extérieur. Mais un certain nombre de parents affirme également ne pas avoir l'intention de placer l'enfant régulièrement dans une structure collective avant son entrée en maternelle. Et c'est davantage le cas lorsque l'on descend dans l'échelle sociale et les niveaux d'études.





Repenser les temps sociaux et la politique de congés

A la lumière des résultats de cette enquête Solidaris, nous ne pouvons que constater qu'il reste des progrès à faire en matière d'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Bien que la majorité des femmes occupe un emploi rémunéré, leur temps de travail est souvent moindre que celui des hommes et, parallèlement, elles consacrent davantage de temps aux tâches domestiques et parentales. Ces résultats sont confirmés par d'autres enquêtes sur le même sujet. Glorieux et al. ont, en effet, montré « que la pression, que les contraintes de temps pour les femmes, en raison de leur part de tâches « féminines », sont toujours plus pesantes que pour les hommes dans une situation d'emploi similaire. »⁹ Les femmes effectuent davantage de travail ménager mais leurs tâches sont moins flexibles, moins visibles et moins agréables. Les tâches masculines sont plus créatives, présentent un caractère de loisir et confirment la division traditionnelle entre le travail à la maison et le travail à l'extérieur. Elles sont séparées de la charge de travail de la semaine provenant du travail rémunéré, elles peuvent être davantage planifiées sur le long terme.¹⁰

La conciliation pèse donc plus sur les femmes. Ce sont elles qui en subissent le plus les contraintes et se sentent responsables des échecs.

Face à ces contraintes, de plus en plus de ménages tentent d'externaliser une partie des tâches domestiques et parentales. Nous avons vu dans l'enquête Solidaris que 47% des répondants font garder leur jeune enfant dans une structure d'accueil collective. En effet, « La capacité de cumul d'activités (professionnelles, ménagères, parentales et filiales, sans même parler des loisirs et du temps pour soi) socialement soutenable appelle aussi un accroissement de la marge de liberté des personnes face aux contraintes domestiques. Cet accroissement passe par la « défamilialisation » qui consiste à permettre au plus grand nombre d'externaliser une partie des charges de l'économie familiale (via les politiques d'accueil à la petite enfance, le développement de services à destination des ménages, etc.). »¹¹

Toutefois, cette « défamilialisation » s'opère par la marchandisation d'activités domestiques. Or, l'externalisation de ces tâches n'est pas accessible à tout le monde et elle contribue à renforcer les inégalités socio-économiques et entre les sexes puisque ce sont surtout les femmes ayant un niveau d'étude plus faible qui exercent ces métiers.

Dans le modèle de société que nous défendons, les individus doivent disposer d'un travail décent, c'est-à-dire, un travail qui se doit d'assurer un développement personnel, un engagement familial de qualité et une participation citoyenne. L'individu doit pouvoir trouver un équilibre entre le travail et les autres dimensions de la vie personnelle et sociale.¹²

⁹ Glorieux, Van Tienoven, Minnen, l'observatoire n°78/2013, p.15

¹⁰ Glorieux, Van Tienoven, Minnen, l'observatoire n°78/2013, p.15

¹¹ Fusulier, l'observatoire n°78/2013, p. 7.

¹² Fusulier, l'observatoire n°78/2013, p. 7.

Le point de vue que nous adoptons est d’englober le travail rémunéré / salarié mais aussi celui qui est effectué dans le cadre de la famille (le travail dit « de *reproduction* – la production familiale »), c’est-à-dire les tâches domestiques et le travail parental. Nous considérons cet ensemble comme un « système ». Cette approche systémique se fonde sur l’idée que l’égalité professionnelle ne peut se faire sans l’égalité au sein de la famille et réciproquement. Au même titre que les activités de « production », les activités de « reproduction » sont également du travail et elles doivent être revalorisées.

En effet, il n’y a actuellement pas de reconnaissance de ce qui est réalisé hors emploi. Mais pourtant, la plupart des activités « hors-emploi » (accueil des enfants, nettoyage, bricolage,...) ont une valeur marchande. Loin de nous l’idée de revendiquer un salaire parental. Celui-ci n’aurait à l’heure actuelle pour conséquence qu’un important retour en arrière, c’est-à-dire, de confiner les femmes dans la sphère privée. Par contre, il nous semble nécessaire que chacun-e puisse trouver du temps pour s’épanouir dans des activités de son choix, que le travail domestique soit également réparti entre hommes et femmes, que les conditions de travail des professions du care¹³ soient décentes, socialement et financièrement revalorisées.

L’enquête sur les parents de jeunes enfants réalisée par Solidaris a mis en évidence qu’une majorité des personnes interrogées souhaite pouvoir choisir la durée de son congé lors de la naissance de ses enfants. Ceci correspond à un fort désir des individus de maîtriser leurs temps sociaux plutôt que de se les voir imposés par la société. Aujourd’hui, l’individu veut être acteur de sa propre vie, il aspire à pouvoir décider à chaque moment de sa vie, ce qu’il souhaite entreprendre et non plus être soumis à des impératifs standards. Cette aspiration nouvelle de l’individu dans cette société en mutation signifie aussi qu’il faut adapter la protection sociale des individus vers une sécurisation des parcours individuels de vie. Et étant donné que « les politiques de conciliation travail-famille qui sont destinées à améliorer l’articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale (ex : heures de travail flexibles, crèche, télétravail, etc.), semblent avoir peu d’effet sur la répartition des tâches au sein de la sphère domestique »¹⁴, il est urgent de repenser les temps sociaux.

Nous plaidons pour une revalorisation du travail de reproduction, une moindre division sexuée du travail productif et reproductif, une nouvelle régulation du marché du travail qui laisse davantage d’autonomie aux individus quant à la manière d’organiser leur temps de vie personnelle et professionnelle. Il est plus que jamais nécessaire d’avoir une vision à long terme et des politiques publiques intégrées qui investissent dans l’humain et la qualité de vie plutôt que dans le profit (l’individualisation des droits sociaux et la réduction collective du temps de travail sont deux mesures pouvant être mises en œuvre sans trop de difficultés et qui peuvent contribuer à remettre l’individu au centre du projet de société).

¹³ Le terme « care » vient de l’anglais et signifie littéralement « prendre soin ». Ce terme recouvre les métiers liés au soin des personnes

¹⁴ Glorieux, Van Tienoven, Minnen, l’observatoire n°78/2013, p.15

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

